



Atmos™

FILTRATION TECHNOLOGIES

Code de conduite des fournisseurs



Contenu

Message de Steph Disher	3
Valeurs	3
Introduction	
Notre but.....	4
Notre engagement commun.....	4
Responsabilités du fournisseur	5
Instaurer la confiance	
Protéger l'entreprise contre la fraude.....	6
Commerce international.....	6
Protéger notre société contre les pots-de-vin et la corruption.....	7
Concurrence loyale.....	7
Conflits d'intérêts.....	8
Courtoisies professionnelles.....	8
Courtoisies professionnelles impliquant des fonctionnaires.....	8
Contrats avec le gouvernement.....	8
Protéger les actifs de la Société.....	9
• Protéger nos informations confidentielles	
• Protéger la propriété intellectuelle	
• Protéger la confidentialité des données	
• Protéger nos actifs physiques	
Éviter le délit d'initié.....	10

Être inclusif

Protéger un environnement favorable à la diversité, à l'inclusion et à l'équité	11
Protéger et promouvoir un partenariat respectueux.....	11

Avoir du courage

Protéger le droit de s'exprimer.....	12
Façons de s'exprimer.....	12
Représailles.....	12

Faire preuve de bienveillance

Sécurité et qualité des produits.....	13
Protéger les droits de l'homme.....	13
Santé et sécurité au travail.....	14
Protéger notre environnement et la durabilité.....	15

Informations complémentaires.....

16



« **Nous nous engageons à être une entreprise forte et éthique et toujours agir correctement au sein de nos opérations et de notre chaîne d'approvisionnement.** »

Un message de Steph Disher

Chez Atmus Filtration Technologies, nous sommes motivés par notre but : **Bâtir un avenir meilleur en protégeant ce qui est important.** Depuis 1958, apprécions l'importance d'établir de solides relations avec des fournisseurs qui dirigent avec intégrité et mènent leurs activités de manière éthique. En collaboration avec nos fournisseurs, nous pouvons proposer des produits de qualité équipés d'une technologie de pointe qui protège nos employés, la planète et nos clients.

Le Code de conduite d'Atmus (le « Code ») repose sur nos valeurs : Instaurer la confiance. Être inclusif. Avoir du courage. Faire preuve de bienveillance. Notre code est conçu pour guider et informer nos fournisseurs sur les comportements et les actions attendus lorsqu'ils travaillent avec Atmus.

Nous nous engageons à être une entreprise forte et éthique et à toujours agir correctement au sein de nos opérations et de notre chaîne d'approvisionnement. Lorsque vous respectez notre Code, nous pouvons proposer des produits exceptionnels qui ont un impact positif sur le monde.

Nous vous remercions pour votre partenariat et votre dévouement.

Steph Disher

Présidente Directrice Générale
Atmus Filtration Technologies

Valeurs

Instaurer la confiance

dans toutes les relations, tous les jours.

Nous respectons nos engagements et agissons correctement, quelles que soient les circonstances. Nous sommes ouverts, honnêtes et transparents. Nous gagnons la confiance en étant à l'écoute de toutes nos parties prenantes et en leur offrant une réponse adaptée. Lorsque nous ne répondons pas à nos propres attentes, nous l'admettons, corrigeons nos erreurs et en tirons des enseignements.

Faire preuve de bienveillance

en agissant avec gentillesse et en prenant en compte le bien-être d'autrui.

Nous cherchons à comprendre et à apprécier les idées, les sentiments et les besoins d'autrui. Notre bienveillance s'étend au-delà de nos murs jusqu'à nos clients, nos communautés et la planète. L'entraide alimente notre volonté de créer et d'innover jour après jour.

Être inclusif

en acceptant nos différences et en bâtissant une communauté où chacun se sent apprécié.

Nos collaborateurs et nos partenaires commerciaux reflètent le monde dans lequel nous vivons. Nous nous engageons à créer un environnement où chacun se sent en sécurité, bienvenu et apprécié.

Avoir du courage

de s'exprimer, d'agir et de façonner l'avenir.

Nous promovons un environnement où tout le monde se sent habilité à d'exprimer, à partager des idées et persévérer pour obtenir des résultats pour nos parties prenantes.

Introduction

Code de conduite des fournisseurs

Notre but

Notre Code de conduite des fournisseurs repose sur notre but et nos valeurs.

Nous collaborons avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs et notre but pour bâtir un avenir meilleur en protégeant ce qui est important. Ensemble, nous pouvons obtenir un avantage concurrentiel, instaurer une culture de l'intégration et assurer un avenir meilleur à l'humanité que nous partageons. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils agissent de manière éthique, légale et conforme avec le Code de conduite des fournisseurs d'Atmus.

Notre engagement commun

Atmus Filtration Technologies Inc., et ses filiales (ci-après, « Atmus ») s'engagent à assurer la transparence de ses partenariats avec ses Fournisseurs. Le Code énonce nos principes et attentes clés afin que nous puissions tous exercer nos activités de manière équitable, légale et éthique. **Le respect de pratiques commerciales éthiques qui promeuvent l'honnêteté, l'intégrité et l'équité est notre responsabilité commune, où que nous soyons dans le monde.** Utilisez notre Code comme un moyen pour vous aider à gérer les situations et à aligner vos décisions sur nos valeurs, les lois et les politiques applicables.

Lorsque la bonne décision n'est pas claire, nous vous aiderons à résoudre tous les défis ou problèmes qui surviennent. Dans ces situations, contactez directement votre interlocuteur Atmus, notre service Juridique, le service Éthique et conformité ou l'une des ressources de la [page 16](#) pour demander conseil.



Atmus comprend que ses fournisseurs de produits et services puissent avoir leurs propres codes de conduite professionnelle internes et s'y attend. Il incombe aux fournisseurs de s'assurer que tous les principes et attentes du présent Code de conduite des fournisseurs sont transmis et respectés au sein de leurs propres opérations et auprès de leurs propres fournisseurs directs.

Nous encourageons également nos fournisseurs à respecter les mêmes exigences et à travailler de manière proactive dans leur chaîne d'approvisionnement, au-delà des fournisseurs directs, pour mettre en œuvre des normes similaires à celles décrites dans le Code de conduite des fournisseurs d'Atmus.

Principales attentes :

Le Code des fournisseurs identifie des « attentes clés » en rapport avec chaque principe spécifique. Ces attentes clés sont destinées à souligner les responsabilités fondamentales des fournisseurs d'Atmus.

Responsabilités du fournisseur

Nous parviendrons à atteindre notre objectif si nous travaillons tous ensemble. Le Code s'applique à tous les membres de votre organisation, y compris vos employés, votre direction, vos cadres supérieurs, sous-traitants, fournisseurs à tout niveau et autres partenaires commerciaux. Quel que soit notre rôle, nous sommes tous responsables de l'intégrité. Les Fournisseurs sont tenus de faire ce qui suit :

1

Agir de manière éthique et faire preuve de discernement dans tout ce qu'ils font au nom de la Société

2

Comprendre et respecter tous les principes énoncés dans le présent Code

3

Demander conseil et poser des questions si vous n'êtes pas sûr(e) d'une situation ou d'une décision ;

4

Signaler toute violation présumée de la loi ou de notre Code, sauf si la loi locale l'interdit ;

5

Ne pas exercer de représailles à l'encontre d'une personne qui soulève une préoccupation de bonne foi

6

Participer aux formations obligatoires et aux demandes d'enquête en temps opportun



Le non-respect du Code pourra entraîner la résiliation du contrat ou des actions en justice.



Instaurer la confiance

Instaurer la confiance dans toutes les relations, tous les jours.

Protéger l'entreprise contre la fraude

Des livres, des registres et des divulgations exacts

Les Fournisseurs ont la responsabilité de veiller à ce que tous les livres et registres de la Société soient complets, exacts, traités dans les délais et tenus à jour. Les Fournisseurs doivent divulguer avec précision les informations concernant leur travail, leur performance en matière d'hygiène et de sécurité, leurs pratiques environnementales, leurs activités commerciales, leur structure, leur situation financière et leurs performances, conformément aux réglementations. La falsification des dossiers ou une fausse déclaration des conditions ou des pratiques dans la chaîne d'approvisionnement sont inacceptables.

Identification et gestion des risques

Les fournisseurs doivent mettre en place un processus qui identifie et évalue l'importance relative des risques juridiques, environnementaux, d'hygiène et de sécurité, de pratique en matière d'emploi, et de risque en matière d'éthique et autres risques associés à leurs opérations. Les procédures et contrôles internes correspondants doivent être mis en œuvre pour atténuer les risques identifiés.



Principales attentes :

- Se conformer aux réglementations sur le commerce international et les exportations.
- Satisfaire aux obligations de conformité imposées par la loi ou demandées par Atmus.
- Répondre avec précision et en temps opportun à toute demande de diligence raisonnable reçue d'Atmus.

Commerce international

Nous sommes fiers des opérations que nous menons dans le monde entier.

En raison de notre présence mondiale, nos activités sont soumises à diverses lois sur le commerce international. Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations relatives aux exportations, aux sanctions et aux autres questions commerciales. Ces lois sont créées pour réglementer le commerce des biens, des services et des technologies d'un pays à l'autre. Notamment d'éviter toute activité commerciale directe ou indirecte avec des pays, territoires, entités, personnes ou secteurs sanctionnés. Nos Fournisseurs sont tenus de faire preuve de diligence raisonnable pour se conformer aux lois sur le commerce international et ont l'obligation de maintenir des pratiques commerciales éthiques.

Les Fournisseurs ne doivent accepter aucune demande de boycott. Les demandes de boycott peuvent être initiées par des parties étrangères qui font pression sur les entreprises pour qu'elles boycottent des pays spécifiques ou leurs produits. Les lois anti-boycott interdisent aux entreprises d'accepter ou de se conformer aux demandes de boycott non sanctionnées.



Principales attentes :

- Présenter des états financiers et rapports d'audit justes et précis.
- Coopérer pleinement avec les demandes d'audit et les évaluations pour assurer la conformité au Code.





Protéger la Société contre les pots-de-vin et la corruption

Les Fournisseurs ne toléreront pas les pots-de-vin et la corruption dans le cadre de leurs activités pour le compte d'Atmus.

Nos Fournisseurs sont tenus de respecter la loi américaine relative aux pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA), la loi britannique relative à la corruption (Bribery Act) et toute autre loi anti-corruption applicable. Les Fournisseurs ne doivent pas offrir, promettre ou accepter des pots-de-vin, dessous-de-table ou tout autre paiement corrompu.



Il est expressément interdit de verser des paiements de facilitation à des fonctionnaires pour encourager l'exécution d'actions qu'ils sont déjà tenus d'effectuer, telles que l'émission de permis.

Lorsqu'ils travaillent avec des fonctionnaires ou toute personne ayant une quelconque affiliation avec un service gouvernemental, les Fournisseurs doivent faire preuve d'une vigilance accrue dans la manière dont ils exercent leurs activités. Les affaires et les interactions avec les fonctionnaires seront menées de manière équitable et honnête. Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois anti-corruption en vigueur concernant les paiements indus versés à des fonctionnaires.

Principales attentes :

- Respecter les lois et réglementations anti-corruption applicables.
- Être transparents dans leurs transactions commerciales et leurs rapports.
- Ne pas verser de paiements de facilitation à des fonctionnaires, quelles que soient les circonstances.



Principales attentes :

- Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence loyale et antitrust dans les juridictions dans lesquelles les Fournisseurs exercent leurs activités.
- Pratiquer une concurrence loyale et ne pas adopter de comportements anticoncurrentiels qui enfreignent les lois applicables.

Concurrence loyale

Nous nous engageons à exercer une concurrence loyale et légale sur le marché, et à respecter toutes les lois applicables en matière de concurrence ou antitrust. Les Fournisseurs doivent éviter les accords et les discussions sur des questions sensibles ou concurrentielles, car même des conversations informelles avec des concurrents peuvent parfois être perçues comme une restriction de la concurrence. Les Fournisseurs ne doivent pas se livrer à des comportements anticoncurrentiels, notamment :

- La fixation des prix ;
- La discrimination des prix ;
- Empêcher les concurrents d'entrer sur un marché ;
- La répartition des territoires de vente ou des marchés avec les concurrents ;
- La manipulation des procédures d'appel d'offres ;
- Utiliser sciemment les secrets commerciaux d'un concurrent ;
- Se livrer à des pratiques de vente ou de marketing trompeuses.

Conflits d'intérêts

Les Fournisseurs doivent éviter tout conflit d'intérêts.

Il y a conflit d'intérêts lorsque des intérêts personnels influencent ou semblent influencer des décisions prises pour la Société. Les Fournisseurs et leurs employés doivent informer rapidement Atmus de toute situation où des intérêts financiers ou autres intérêts personnels entrent en conflit avec les transactions commerciales.

Les situations de conflit d'intérêts potentiels les plus courantes sont les suivantes :

- **Courtoisies professionnelles** : offrir ou accepter des cadeaux, faveurs ou autres incitations.
- **Intérêts financiers** : détenir un intérêt financier important dans Atmus ou ses concurrents.
- **Relations personnelles non déclarées** : entretenir une relation directe ou indirecte ou une relation romantique ou personnelle avec un parent ou une personne employée par Atmus.

Courtoisies professionnelles

Établir des relations solides et transparentes avec nos clients, nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux est essentiel à notre réussite. L'échange de courtoisies professionnelles de valeur symbolique, telles qu'un cadeau ou divertissement occasionnel, doit être limité et échangé avec prudence. Les Fournisseurs ne doivent jamais offrir ou accepter de courtoisies qui pourraient influencer ou sembler influencer des décisions prises au nom d'Atmus.

Lors de l'offre ou de l'acceptation de courtoisies professionnelles, les Fournisseurs doivent s'assurer que les facteurs suivants ont été pris en compte avant de procéder :

- **Légalité** : la courtoisie professionnelle doit être légale dans le pays du donneur et du bénéficiaire.
- **Intention** : confirmer que le cadeau n'était pas destiné à influencer une décision commerciale.
- **Coûts** : les courtoisies professionnelles doivent être de valeur nominale.
- **Fréquence et moment** : les courtoisies professionnelles doivent être peu fréquentes et non sollicitées. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'appels d'offres ou de soumissions en cours au moment d'offrir la courtoisie professionnelle.
- **Espèces ou équivalent d'espèces** : les courtoisies professionnelles offertes en espèces ou en équivalent d'espèces ne sont jamais autorisées.



Les Fournisseurs informeront immédiatement Atmus de tout échange ou de toute offre de courtoisie professionnelle qui ne correspond pas à ces attentes.

Courtoisies professionnelles impliquant des fonctionnaires

Les Fournisseurs ne doivent jamais accepter ou donner aux fonctionnaires quoi que ce soit pour obtenir ou influencer des décisions commerciales. Les Fournisseurs doivent tenir des registres exacts et complets en tout temps qui documentent les dépenses professionnelles au bénéfice de fonctionnaires.

Contrats avec le gouvernement

Des lois et réglementations spéciales s'appliquent lorsque nous vendons ou fournissons des services à une entité gouvernementale. Ces règles s'appliquent également aux Fournisseurs de différents niveaux. Si les activités du Fournisseur impliquent des engagements avec des entités gouvernementales, le Fournisseur est tenu de comprendre et de respecter les lois et réglementations applicables.

Principales attentes :

- Informer Atmus de toute demande de courtoisie professionnelle.
- Ne pas divertir ou s'engager dans des courtoisies professionnelles qui influencent ou semblent influencer des décisions commerciales.
- Signaler et divulguer rapidement à Atmus tout conflit d'intérêts potentiel, réel ou perçu.

Protéger les actifs de la société

PROTÉGER NOS INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Nos Fournisseurs ont la responsabilité de protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de nos informations sensibles, y compris les données confidentielles, exclusives et personnelles. Les informations obtenues, que ce soit directement d'Atmus ou par l'intermédiaire de tiers, ne doivent être utilisées qu'aux fins commerciales prévues et autorisées pour lesquelles elles ont été fournies. Les Fournisseurs doivent mettre en place des programmes de gestion de l'information, de sécurité de l'information et de cybersécurité afin d'atténuer les menaces qui pèsent sur leurs systèmes d'information, leurs produits, leurs services et leur chaîne d'approvisionnement. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les exigences légales connexes.



Si vous prenez connaissance de menaces potentielles en matière de cybersécurité, notamment d'attaques contre d'autres partenaires commerciaux, informez-en immédiatement Atmus.

Principales attentes :

- Protéger les informations, la propriété intellectuelle et les actifs physiques d'Atmus et les utiliser aux fins prévues et autorisées.
- Respecter les règles, lois et réglementations en matière de propriété intellectuelle, de protection des données et de confidentialité.
- Informer immédiatement Atmus des produits, matériaux ou pièces contrefaits ou altérés.
- Informer rapidement Atmus de tout incident de sécurité ou de toute violation.
- Gérer de manière appropriée le cycle de vie des informations d'Atmus (stockage, accès, transfert et élimination).

PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Outre le respect de nos normes en matière de protection des informations confidentielles, nous protégeons rigoureusement notre propriété intellectuelle par des brevets, des secrets commerciaux, des marques déposées, des droits d'auteur et des dispositions contractuelles. Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils respectent et se conforment à toutes les règles, lois et réglementations régissant les droits de propriété intellectuelle dans leurs juridictions respectives, ainsi que tous les contrats négociés entre Atmus et le Fournisseur. Les informations exclusives ne doivent pas être divulguées sans le consentement écrit exprès d'Atmus et ne doivent être utilisées que pour les besoins et l'objectif commercial autorisé pour lequel elles ont été fournies. La divulgation d'informations exclusives sans consentement peut entraîner la perte des droits de brevet pour Atmus.

Nous nous engageons également à maintenir la qualité, l'intégrité et la fiabilité de nos produits pour nos clients du monde entier. Atmus ne doit jamais recevoir de pièces ou de matériaux contrefaits à utiliser dans ses produits. Les Fournisseurs sont tenus de mener une vérification préalable détaillée de leur approvisionnement afin de garantir l'authenticité des produits, matériaux ou pièces fournis à Atmus. Tout Fournisseur apprenant qu'il peut avoir fourni à Atmus des pièces ou matériaux contrefaits ou recevant un avis de violation d'un tiers concernant une pièce qu'il fournit à Atmus doit immédiatement en informer Atmus.

PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les Fournisseurs s'engagent à protéger les informations personnelles de leurs employés, clients et autres partenaires commerciaux. Le respect des lois et réglementations applicables sur le transfert, le traitement, la protection et la conservation des données à caractère personnel, y compris, sans s'y limiter, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE est attendu. Les Fournisseurs qui traitent des données à caractère personnel pour le compte d'Atmus doivent conclure des conditions contractuelles, généralement appelées Accord de traitement des données (« ATD »), expliquant en détail leurs responsabilités en ce qui concerne la façon dont ils traitent les données à caractère personnel d'Atmus.

Les Fournisseurs doivent veiller à ce que les données personnelles soient traitées de façon appropriée en limitant l'accès ou le traitement des données personnelles au minimum nécessaire aux fins professionnelles spécifiques et uniquement pendant la durée nécessaire. Une fois que les informations ne sont plus nécessaires, ces dernières sont détruites en toute sécurité et conformément à l'Accord de non-divulgence d'Atmus.



Si vous prenez connaissance d'un incident ou d'une violation potentielle impliquant des données à caractère personnel, contactez immédiatement Atmus.

PROTÉGER NOS ACTIFS PHYSIQUES

Nos Fournisseurs ont la responsabilité de protéger tout actif physique appartenant à Atmus. Il peut s'agir de prototypes de pièces pour la fabrication ou d'équipement de test placés sur le site d'un fournisseur. Les actifs ne doivent être utilisés qu'aux fins prévues et autorisées.



Éviter les délits d'initiés

Les Fournisseurs d'Atmus peuvent avoir accès à des informations privilégiées concernant la Société ou d'autres sociétés, telles que nos clients.

Les informations privilégiées sont définies comme des informations importantes, non publiques, susceptibles d'influencer la décision d'une personne d'acheter, de vendre ou de détenir des titres. Alors que les fournisseurs soient toujours tenus de protéger les informations confidentielles, ils doivent être conscients des informations susceptibles d'être considérées comme des informations privilégiées et comprendre leurs responsabilités.

Les Fournisseurs ne doivent jamais négocier les actions ordinaires d'Atmus ou les actions ordinaires d'autres partenaires commerciaux lorsqu'ils sont en possession d'informations privilégiées sur Atmus ou d'autres partenaires commerciaux. Les Fournisseurs ne doivent jamais partager d'informations privilégiées avec quiconque n'ayant pas besoin de les connaître, y compris la famille, les amis ou les tiers, afin qu'ils puissent effectuer des transactions sur les informations, ce qu'on appelle des « tuyaux ».

Les échanges d'informations privilégiées et les tuyaux sont illégaux et peuvent entraîner des sanctions pénales pour les personnes impliquées, y compris l'entreprise du Fournisseur.



Principales attentes :

- Respecter les lois fédérales et étatiques sur le délit d'initié.
- Maintenir la confidentialité des informations importantes non publiques en les utilisant uniquement aux fins prévues et autorisées.
- Signaler immédiatement toute violation connue ou suspectée d'un délit d'initié.

Être inclusif

Être inclusif : accepter nos différences et bâtir une communauté où tout le monde se sent apprécié.

Protéger un environnement favorable à la diversité, l'inclusion et l'équité

Nous nous engageons à créer un environnement où chacun se sent en sécurité, accepté et valorisé, Nous accueillons les différentes cultures, langues, compétences et expériences qui composent notre société et nos relations commerciales. La diversité de nos Fournisseurs nous offre différentes perspectives et nous aide à réaliser notre potentiel. C'est lorsque chacun de nous se sent inclus, respecté et apprécié pour ses talents et ses points de vues uniques que nous sommes les meilleurs.



Principales attentes :

- Assurer un traitement équitable de toutes les caractéristiques ou activités protégées.
- Maintenir un lieu de travail positif, exempt de harcèlement, d'intimidation ou de comportement abusif.

Protéger et promouvoir un lieu de travail respectueux

Pour protéger et favoriser une culture de la diversité et de l'inclusion, nous nous concentrons sur notre traitement des autres. Les actions des Fournisseurs les uns envers les autres doivent être empreintes de dignité et de respect. Les Fournisseurs doivent se traiter mutuellement sans préjudice, biais ou discrimination des caractéristiques ou activités protégées, y compris :

- Âge
- Statut de citoyen
- Couleur de peau
- Handicap
- Sexe
- Identité ou expression de genre
- Informations génétiques
- État civil
- Statut de militaire ou d'ancien combattant
- Origine nationale
- Grossesse
- Origine ethnique
- Croyances religieuses
- Orientation sexuelle
- Affiliation syndicale
- Tout autre statut protégé par la loi

Les Fournisseurs doivent maintenir un lieu de travail positif, exempt de harcèlement, d'intimidation ou de comportement abusif. Les Fournisseurs sont tous responsables de créer un environnement de travail agréable et professionnel. Nous ne tolérons pas le harcèlement, l'intimidation ou les comportements abusifs.

Le harcèlement peut prendre de nombreuses formes, y compris écrites et verbales. Les Fournisseurs doivent s'engager à renforcer l'importance d'un environnement de travail respectueux au sein de leur organisation et dans leurs relations commerciales avec Atmus.



Si vous avez connaissance ou soupçonnez un problème de discrimination ou de harcèlement, signalez-le à la [Ligne d'éthique d'Atmus](#).

Avoir du courage

Avoir le courage de s'exprimer, d'agir et de façonner l'avenir.

Protéger le droit de s'exprimer

Nous nous efforçons de créer un environnement où chacun se sent autorisé à s'exprimer et à faire part de ses préoccupations. Il faut du courage pour s'exprimer lorsque l'on constate un comportement qui n'est pas conforme à nos valeurs ou qui enfreint notre Code, nos politiques ou nos lois. Les Fournisseurs sont tenus de signaler toute faute professionnelle, sauf si la loi locale l'interdit.

Les Fournisseurs sont responsables de mettre en place un mécanisme de signalement des incidents pour leurs employés et partenaires commerciaux pour qu'ils puissent poser leurs questions ou soulever leurs préoccupations en matière d'intégrité et de conformité éthique. Le mécanisme donne la possibilité au déclarant de déposer un dossier anonyme ; il est accessible à tous. Les Fournisseurs n'autorisent aucune forme de représailles à l'encontre de personnes qui font un signalement de bonne foi.

Les Fournisseurs doivent également avoir mis en place des mécanismes pour protéger les lanceurs d'alerte, en veillant à leur confidentialité et leur protection contre les représailles.



Principales attentes :

- Signaler rapidement tout incident ou toute violation qui pourrait avoir un impact sur Atmus ou être en violation du présent Code.
- Ne vous livrer à aucune forme de représailles contre les employés ou partenaires commerciaux qui font un signalement de bonne foi.
- Coopérer honnêtement et sans réserves dans le processus d'enquête d'Atmus ou avec les autorités compétentes, le cas échéant.

Façons de s'exprimer

Les Fournisseurs peuvent également faire part de toute préoccupation ou question liée à l'entreprise concernant la conformité au présent Code par l'intermédiaire de la Ligne d'éthique d'Atmus.

Notre Ligne d'éthique est une ressource indépendante, gratuite, disponible 24 heures sur 24 et gérée par un tiers qui offre à nos employés et partenaires commerciaux un moyen confidentiel et sûr de signaler des préoccupations et des violations du Code. La Ligne d'éthique d'Atmus est accessible de plusieurs façons :

- Par Internet : atmus.com/ethicsline
- Par téléphone (États-Unis/Canada) : 1 (800) 497-1390
- Par téléphone (Mexique) : 1 (800) 099-0170

Pour joindre la Ligne d'assistance éthique en dehors des États-Unis, du Canada ou du Mexique, veuillez vous reporter à la liste des numéros locaux sur la page Web de la Ligne d'éthique : atmus.com/ethicsline

- Par e-mail : ethics@atmus.com

Les fournisseurs sont tenus de coopérer pleinement au processus d'enquête d'Atmus, le cas échéant. Cela comprend de participer à des entretiens et d'en animer, de fournir des justificatifs et de protéger la confidentialité.

Représailles

Nous nous engageons à créer un environnement où nos employés et partenaires commerciaux se sentent libres de poser des questions ou de faire part de leurs préoccupations sans crainte de représailles.

Les représailles sont toute conséquence négative qu'une personne peut subir pour avoir posé une question, soulevé une préoccupation de bonne foi ou participé à une enquête.

Atmus ne tolère aucun acte de représailles. Si vous avez connaissance de représailles ou si vous soupçonnez des représailles contre toute personne pour avoir signalé un comportement qu'elle pense de bonne foi être en violation du présent Code, contactez l'une des ressources de signalement indiquées ci-dessus.

Faire preuve de bienveillance

Faire preuve de bienveillance en agissant avec gentillesse et en prenant en compte le bien-être des autres.

Sécurité et qualité des produits

Pour atteindre notre objectif, nous nous engageons à fabriquer des produits sûrs, fiables et de haute qualité, et nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux.

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables, et les normes relatives à la qualité et à la sécurité de leurs produits, ainsi que leurs propres normes de contrôle de la qualité et leurs propres procédures de test des produits. Les Fournisseurs ne doivent jamais prendre de raccourcis dans la conception, la fabrication, la vente, la distribution et l'entretien de leurs produits, et doivent veiller à l'exactitude de leurs dossiers qualité. Les Fournisseurs doivent se référer aux normes de qualité décrites dans le Manuel du fournisseur Atmus.

Les Fournisseurs doivent informer rapidement Atmus en cas de soupçon ou de connaissance d'un problème potentiel de sécurité ou de qualité du produit.

Principales attentes :

- Mettre en œuvre et maintenir des systèmes de gestion de la qualité pour garantir des produits uniformes.
- Se conformer aux normes et réglementations de sécurité et de qualité des produits.



Principales attentes :

- Respecter et protéger les droits des travailleurs, y compris des pratiques d'emploi équitables, la liberté d'association et la négociation collective.
- Respecter le droit du travail et les réglementations et normes en matière d'emploi.
- Divulguer et respecter les exigences de diligence raisonnable concernant la source et la chaîne de contrôle des minéraux de conflit, conformément aux lois et réglementations fédérales.

Protéger les droits de l'homme

Nous respectons les droits de l'homme dans le monde entier. Nous reconnaissons que nous pouvons avoir un impact positif sur les droits de l'homme dans les communautés au sein desquelles nous opérons. Nous sommes guidés par les principes internationaux en matière de droits de l'homme, notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies, afin de veiller à ce que toutes les personnes qui participent à nos activités soient traitées avec dignité et respect.

Nous attendons et soutenons l'engagement de nos Fournisseurs à protéger les droits de l'homme de la manière suivante :

- En garantissant des pratiques d'emploi équitables : les Fournisseurs doivent respecter les lois et réglementations locales applicables en matière de salaires, d'horaires de travail, d'avantages sociaux et de conditions de travail.
- En respectant la liberté d'association de leurs employés et en reconnaissant leur droit à la négociation collective.
- En interdisant le travail des enfants, le travail forcé ou pénitentiaire et le trafic des êtres humains.
- En s'approvisionnant de façon responsable et en travaillant uniquement avec des fournisseurs qui partagent ces principes.
- En respectant les communautés au sein desquelles ils opèrent, y compris les droits de l'Homme internationalement reconnus des peuples autochtones.



Si vous soupçonnez ou avez connaissance d'une violation réelle ou potentielle des droits de l'Homme, utilisez un des modes de signalement, comme la [Ligne d'assistance éthique d'Atmus](#).

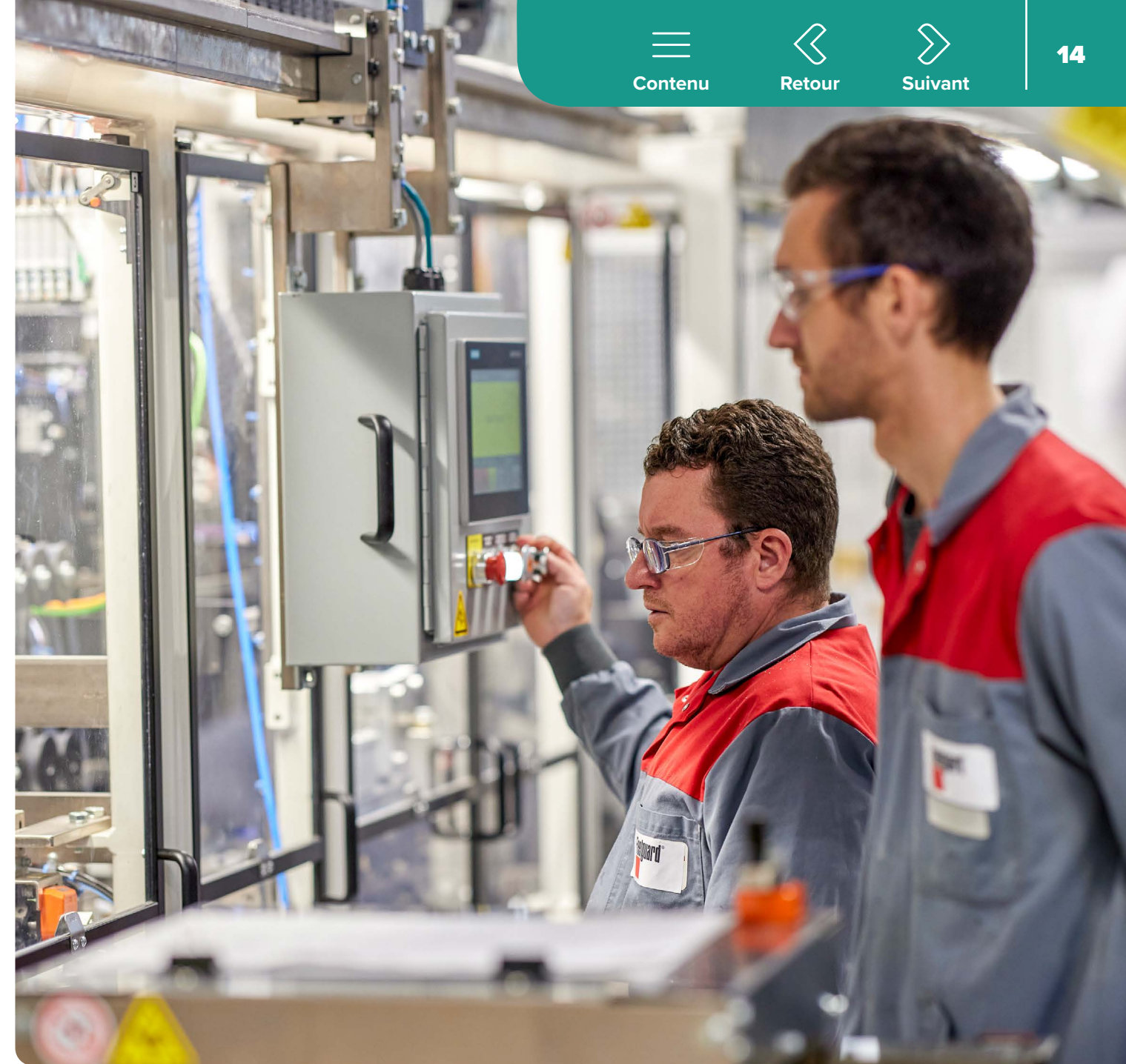
Santé et sécurité au travail

Nous nous soucions de la sécurité et du bien-être de nos employés en maintenant un environnement sûr pour les employés, les fournisseurs, les sous-traitants et autres parties à nos opérations.

Nous avons la responsabilité commune de maintenir un environnement de travail sûr pour nos employés, en veillant à respecter au minimum toutes les lois applicables et les politiques internes de l'entreprise pour instaurer une culture de la sécurité où personne ne se blesse. Nous promovons une culture de la sécurité dans laquelle nous veillons non seulement à notre propre sécurité, mais aussi à celle des autres.

En tant que Fournisseur d'Atmus, vous devez veiller à ce que les personnes placées sous votre supervision soient correctement formées pour faire leur travail en toute sécurité et devez traiter rapidement tout comportement ou toute situation dangereuse signalée. En ce qui concerne les Fournisseurs fournissant des prestations de services sur un site d'Atmus Filtration Technologies, nous exigeons la conformité au Manuel de sécurité des sous-traitants d'Atmus.

En tant que Fournisseur, vous ne tolérerez aucun comportement menaçant ou violent et veillerez à ce que vos employés ne travaillent pas sous l'influence de substances qui pourraient nuire à leur discernement, telles que l'alcool ou les drogues illégales. Nous attendons un signalement précis et opportun de tout problème ou toute préoccupation de sécurité aux autorités réglementaires conformément aux lois applicables, ainsi qu'une notification à votre partenaire commercial d'Atmus si un problème de sécurité est susceptible d'avoir un impact sur la performance ou la continuité des activités.



Principales attentes :

- Respecter les lois et réglementations en matière d'hygiène et de sécurité au travail.
- Interdire les comportements violents ou menaçants ou les activités effectuées sous l'influence de drogues ou d'alcool.
- Encourager une culture de la sécurité par le biais de programmes de formation adéquats, du signalement rapide de comportements ou conditions dangereux, et par le biais de vos actions pour traiter les risques et préoccupations.



Protéger notre environnement et la durabilité

Montrer que nous nous soucions des autres signifie que nous protégeons ce qui est important pour nos collaborateurs, nos communautés et la planète. Nous avons une responsabilité commune de mettre en œuvre une approche plus durable de nos activités afin de réduire l'impact négatif sur l'environnement et sur la planète.

En tant que Fournisseur d'Atmus, vous êtes tenu de vous conformer à toutes les lois et réglementations relatives aux exigences, rapports et divulgations en ce qui concerne le statut ou la classification de votre entreprise.

En tant que Fournisseur, vous vous engagez à être protéger l'environnement et à le démontrer de la façon suivante :

- Comprendre les impacts environnementaux de vos opérations et vous assurer que vos décisions sont basées sur ces impacts.
- Prendre des mesures pour réduire votre consommation d'eau, d'énergie et de matières premières.
- Prendre des mesures pour éliminer les matériaux et les déchets de manière durable.
- Fournir les données d'émissions sur demande en temps opportun et de manière efficace.
- Signaler tout événement ayant un impact sur l'environnement et tout accident évité de justesse avec rapidité, honnêteté et précision.
- Coopérer avec toute demande de diligence raisonnable reçue d'Atmus.

Nous pouvons tous faire partie de la solution en promouvant la bonne gestion de l'environnement dans notre partenariat, chez nous et au sein de notre communauté.



Principales attentes :

- Respecter les lois, réglementations et normes en vigueur en matière d'environnement.
- Mettre en œuvre des programmes écologiquement durables pour réduire la consommation et éliminer correctement les déchets.
- Coopérer avec les demandes de rapports concernant la durabilité environnementale et la conformité.
- Répondre en temps opportun et avec précision à toute demande de diligence raisonnable reçue d'Atmus.

Informations complémentaires

	Communications d'entreprise	media.inquiries@atmus.com
	Engagement communautaire	atmus.corporate.responsibility@atmus.com
	Cybersécurité	cybersecurity@atmus.com
	Éthique et Conformité	ethics@atmus.com
	Ligne d'assistance pour les questions d'éthique	atmus.com/ethicsline
	Hygiène, sécurité et environnement	hse@atmus.com
	Conformité commerciale internationale	customs.compliance@atmus.com
	Juridique	legal@atmus.com
	Respect de la vie privée	privacy@atmus.com
	Conformité technique/des matériaux	filtration.material.compliance@atmus.com



Le Code est publié sous forme électronique. Les versions imprimées peuvent ne pas contenir de modifications postérieures à la date de publication. La dernière version du Code est disponible sur le [portail des fournisseurs d'Atmus](#).